# Livret d'accueil des étudiants internationaux

LLG

LYCEE LOUIS-LE-GRAND

PARIS

Certificat d'admission - p1

Demande de VISA - p1

Demande de bourses - p2

**Arrivée à Paris**

Obtenir un numéro de téléphone français - p3

Ouvrir un compte bancaire français - p3

**Début de la 1ère année**

Validation du VISA - p4

Inscription à la sécurité sociale p5

Assurance de responsabilité civile p6

**Demande de renouvellement du VISA - p6**

**Fin de la 1ère année**

# Certificat d'admission

Obtenir un certificat d'admission du lycée LLG après résultat Parcoursup.

# Demande de Visa

## Etudiants Majeurs

Demande de visa étudiant long séjour **VLS-TS**.
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231

SI l'étudiant demande des universités sur Parcoursup, l'étudiant peut se rapprocher du site **Campus France** rattaché à son pays d'origine.

## Etudiants Mineurs

La demande se fait auprès du **consulat Français** de votre pays.

**Documents nécessaires** : Passeport, formulaire de demande rempli, lettre d'admission, autorisation parentale, preuve de moyens financiers, certificat médical, preuve d'assurance maladie (voir section CPAM plus loin dans le document), preuve de logement (voir certificat avec LLG si internat), 2 photos d'identités

**ATTENTION** si vous devenez majeur il faut faire une demande de titre de séjour dans les 2 mois. Le récepissé de **cette demande ne permet pas de quitter le territoir**, il ne fait pas office de carte de séjour



# Demande de bourses

## Bourses avant l'arrivée

- Bourse du CROUS (voir conditions dans le livret développé)
- Aide pour obtenir un garant avec VISALE: https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/avantages/

## Bourses après l'arrivée

- Aide de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), cette aide apporte un complément au loyer. Demande sur : https://www.caf.fr/
- Fond social du lycée : Information donnée en début d'année par la chef d'établissement (il peut contribuer aux frais d'internat, de demi-pension, transport, fournitures...)
- Caisse de solidarité du lycée (se renseigner auprès des CPE)
- Fondation du lycée LLG (bureau situé à côté de la Bibliothèque Générale, mail : contact@fondationlouislegrand.fr )
- Aide d'urgence de l'Etat (en cas de situation grave au cours de l'année) https://www.etudiant.gouv.fr/fr/solliciter-une-aide-d-urgence-361

## Numéro de téléphone

Obtenir un numéro français auprès d'opérateur téléphoniques (Orange, Free, SFR, Bouygues...), qui sera **nécessaire pour l'accès au compte bancaire** par la suite.

## Compte bancaire

Ouvrir un compte bancaire en France (Boursorama, Caisse d'épargne, BNP, Société Générale, La Poste, Crédit Agricole...).

**Documents** : Pièce d'identité, Visa, Preuve de résidence, Justificatif de revenus, et d'autres documents seront peut-être demandés en fonction de la banque choisie)



## Validation du VISA

Dans les **10 jours après l'arrivée** l'étudiant doit valider sont VLS-TS (50€)

https://administration-etrangers-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

L'étudiant doit envoyer un certain nombre de documents à l'OFII dans les 10 jours suivant son entrée en CPGE :

- Document OFII, qu'il a reçu avec le visa étudiant long séjour, complété, daté et signé ;
- Photocopie du passeport
- Photocopie du visa long séjour
- Certificat de scolarité
- Certificat d'hébergement.

L'étudiant va ensuite être convoqué pour une visite médicale (se munir des justificatifs des vaccinations) et doit acheter des timbres fiscaux spécifiques à l'OFII (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49486 ,75€).

L'étudiant recevra une vignette OFII sur son passeport qui fera office de titre de séjour.

**Pour les étudiants mineurs la validation s'effectue à la préfeecture**

# Inscription à la sécurité sociale

Pour les **étudiants Européens** la carte CEAM (Carte européenne d'assurance maladie) est suffisante

---

**1**

Pour les **étudiants étrangers HORS EUROPE** faire une demande d'immatriculation auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/
Cette étape est nécessaire pour avoir accès aux soins en France.

**Documents nécessaires**: Certificat de scolarité, Passeport, Visa, Acte de naissance (traduit en français), RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

**2**

Une fois cela réalisé, **télécharger l'attestation provisoire d'affiliation à la sécurité sociale puis l'attestation définitive**. Puis ouvrir un compte personnel ameli sur https://www.ameli.fr/ et demander une carte vitale.

**3**

**Dès la réception d'un numéro provisoire** de sécurité sociale, s'inscrire à la **complémentaire santé solidaire**, pour avoir des soins remboursés au maximum https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/



# Responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile étudiant **vous protège** pour les dommages dont vous pourriez-vous rendre responsable. Voici quelques sites possibles :
https://www.smeno.com/assurances/pack-assurances/
https://heyme.care/fr/assurance/packs-responsabilite-civile

# Renouvellement du VISA

**(suite p7)**

Commencer les procédures en **Mars ET PAS PLUS TARD** (toutes les démarches s'effectuent en ligne).

**Documents nécessaires :**

- La fiche complétée
- Photocopie du passeport (dont identité, visa étudiant et vignette OFII, date de la dernière entrée en France... Pour plus de sécurité, préparer une copie de toutes les pages non vierges du passeport)
- Acte de naissance traduit en français
- 3 photos d'identité réalisées selon les normes admises pour les passeports biométriques
- Certificat de scolarité (pour la deuxième année) (CPE, ENT)
- Certificat d'assiduité (pour la première année) (CPE)
- Photocopie des bulletins de première année
- Certificat d'hébergement daté de moins de trois mois
- Justification de revenus

## Attente de Validation

Attention le récépissé (papier attestant que la demande est en cours), **NE FAIT PAS OFFICE DE TITRE DE SEJOUR**, il ne faudra donc pas quitter le territoire si le VISA est expiré (même si la demande est en cours).

Normalement le site de l'ANEF (Administration Numérique pour les Etrangers en France) notifie de tout avancement du dossier ou des pièces manquantes (à télécharger au plus vite, maximum 1 mois après le dépôt du dossier).

Après avoir reçu l'attestation d'avis favorable, **prendre rendez-vous chaque mois à la préfecture sous la rubrique « remise de titre »** pour voir si le titre est prêt. **Ne pas attendre la notification de l'ANEF pour le faire**, dans certains cas elle n'arrive jamais, et au bout de 9 mois, la préfecture ne reconnaît plus le numéro AGDREF, ce qui bloque la procédure.

L'élève doit alors apporter lors du rendez-vous de septembre toutes les pièces manquantes demandées (au cas où elles ne seraient pas parvenues) ainsi que son passeport et son récépissé.

Bonne scolarité au Lycée Louis Le Grand !